

COLLECTES des **DECHETS** & **PROPRETE** **PUBLIQUE**

Collecte des **encombrants**
Appelez le nouveau numéro **04 220 20 00**
Ressourcerie du Pays de Liège

Herstal
+ propre



Toutes les INFORMATIONS PRATIQUES dont vous avez besoin !

Service environnement

 N°Vert 0800 13 546

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ENSEMBLE, AMELIORONS NOTRE CADRE DE VIE !

Toutes et tous, nous désirons vivre dans un environnement propre et agréable. Tous, nous aspirons à une ville sans déchet au sol, sans dépôt clandestin, sans crotte sur le trottoir. C'est pourquoi la Ville de Herstal a fait de la propreté publique une véritable priorité.

Au quotidien, les services de la Ville effectuent un énorme travail de nettoyage des espaces publics. En plus des 9.000 tonnes annuelles de déchets collectées en porte-à-porte par Intradel, les services communaux ramassent chaque année plus de 2.000 tonnes de déchets divers : déchets verts, déchets de cimetière, dépôts clandestins, poubelles publiques et déchets de balayage.

Cependant la propreté de notre espace public, c'est d'abord et avant tout **l'affaire de chaque citoyen**. Dans cette brochure, vous trouverez les conseils utiles et les informations pratiques afin de nous aider à rendre notre ville plus propre et plus agréable à vivre pour tout le monde.

Des actions participatives vous sont par ailleurs proposées comme la semaine de la propreté, l'opération du service public de Wallonie "ambassadeur de la propreté" (voir www.walloniepluspropre.be) ou encore la campagne "Etes-vous un super agent propreté ?" (voir www.herstal.be).

En parallèle à ces actions, des outils propreté sont aussi à votre disposition au service de l'Environnement : cendrier de poche, pince à crotte, poubelle auto en papier, affiches de sensibilisation à la propreté, etc.

Pour toute question N°Vert 0800/13546 ou www.herstal.be.

DECHETS VIA LES CONTENEURS A PUCE

La collecte des déchets est organisée en différentes collectes selon la nature du déchet.

Les ordures ménagères qui ne sont pas acceptés aux collectes sélectives (sacs bleus, papiers et cartons, bulles à verre) ou dans les Recyparcs seront évacuées via des conteneurs Intradel munis d'une puce électronique.

Il existe deux types de conteneurs : le gris et le vert. Ils ont une capacité de :

240 litres 140 litres 40 litres

40 litres 140 litres 240 litres



Les conteneurs sont vidés une fois par semaine (info au N° Vert). En cas de jour férié, voir le calendrier des déchets.

Pour obtenir ou réactiver les conteneurs après un déménagement : utilisez le formulaire Intradel de déménagement qui sera fourni lors de **votre inscription** au service de population. Ce formulaire doit être signé et renvoyé à Intradel.

LE CONTENEUR GRIS : LE TOUT VENANT

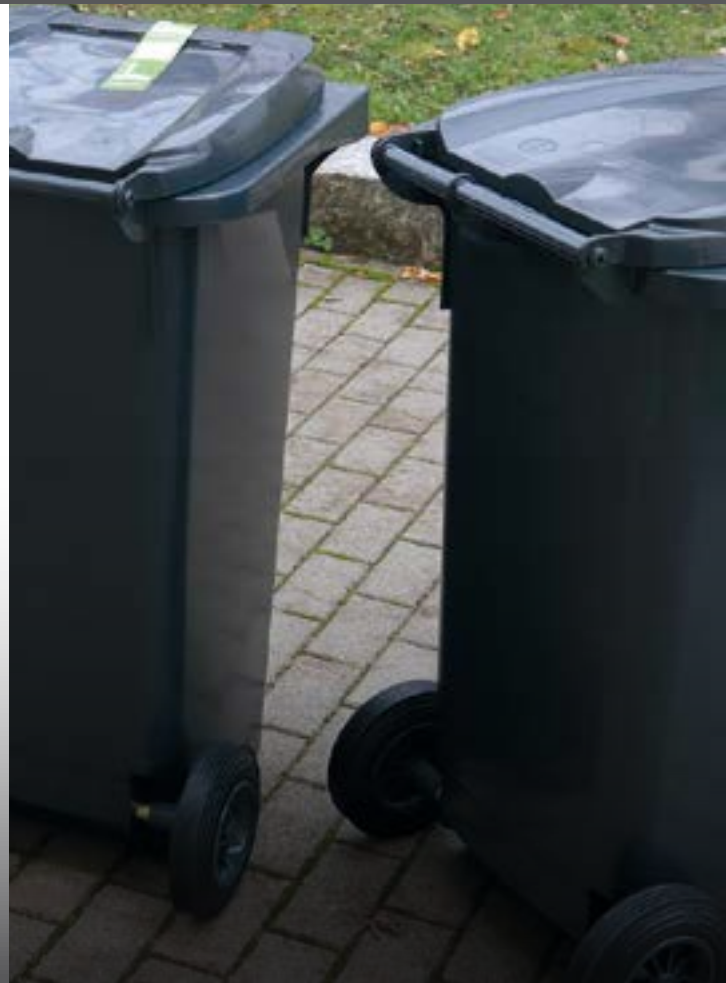
On y met : les petits déchets qui ne font pas l'objet d'une autre collecte (papier aluminium, sachets/films plastiques, plastique qui ne va pas dans le sac bleu, etc.).

Interdits : les déchets dangereux.

En payant votre **taxe annuelle déchets**, vous avez droit, pour le conteneur gris, à **12 levées** par ménage et **55 kg** par personne au total.

Si **et seulement si** vous dépassez ces quantités, des surcoûts sont appliqués : 0,65 € par levée supplémentaire et de 0,08 €/kg à 0,10 €/kg.

Attention, vos conteneurs ne doivent pas être trop remplis : pas de couvercle soulevé.



LE CONTENEUR VERT : UN GAIN POUR L'ENVIRONNEMENT ET VOTRE PORTEFEUILLE

On y met : les déchets alimentaires (épluchures de fruits, de légumes, restes de repas, langes de bébés, sacs biodégradables,...).


Interdits : les déchets non organiques, sacs, films plastiques, lingettes ou langes adultes,...

En payant votre **taxe annuelle déchets**, vous avez droit, pour le conteneur vert, à **24 levées** par ménage et **40 kg** par personne au total.

Si **et seulement si** vous dépassez ces quantités, des surcoûts sont appliqués : 0,65 € par levée supplémentaire et 0,06 €/kg.

Avant tout, consultez les conseils anti-gaspi dans la brochure Intradel "Halte au gaspillage alimentaire" ou sur le site www.intradel.be. Vous y trouverez des menus et recettes anti-gaspi pour réduire la quantité de nourriture jetée.

Conseils pour éviter les mouchettes ou les odeurs :

- enveloppez les résidus alimentaires dans du papier journal, de l'essuie-tout usagé ou un sac biodégradable  ;
- couvrez les déchets alimentaires avec des feuilles mortes, de la sciure de bois (non traitée) ou du bicarbonate de soude;
- rincez votre conteneur régulièrement avec une solution de vinaigre et d'eau.



PMC, PAPIERS ET CARTONS ET BOUTEILLES EN VERRE

D'autres collectes sélectives sont organisées, le **même jour** que la vidange des conteneurs dans votre rue (lundi, jeudi **ou** vendredi). Consultez le guide de tri Intradel pour connaître les déchets autorisés et interdits pour ces collectes.

1) PMC (sacs bleus)

Les emballages **plastiques**, **métalliques** et les **cartons** à boisson doivent être déposés dans les sacs bleus PMC d'Intradel.

Fourniture : bon PMC pour 20 sacs, envoyé une fois par an par Intradel, à échanger dans les magasins.

Fréquence : tous les 15 jours. Si jour férié, voir le report dans le calendrier.

2) Papiers et cartons

Ils doivent être ficelés avec des cordes naturelles ou déposés dans un carton bien fermé. N'utilisez pas de ficelles en plastique ou métalliques ou du papier collant.

Fréquence : tous les 15 jours. Si jour férié, voir le report dans le calendrier.

3) Bouteilles en verre

Les bouteilles et bocaux en verre peuvent être déposés dans les bulles à verre réparties dans la ville. Ce type de verre est recyclable à l'infini.

Lieux : liste disponible sur le site www.herstal.be ou au **N° Vert**.



OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets en bon état (meubles, appareils électriques ou électroniques, etc.) peuvent être donnés à des associations telles que : **Oxfam Solidarité** (04 240 08 01), **Les Petits Riens** (04 341 70 65) et la **Cordée** (04 264 65 23).

Pour les petits objets en bon état (jouet, livre, ancienne vaisselle, objet décoratif, ...), des **give-box**, lieu de libres échanges où on donne et prend gratuitement, sont accessibles à tous (lieux et heures d'ouverture sur www.herstal.be ou via le **N°Vert**).



D'autre part, un **Repair Café**, rue de la Mutualité 79, géré par la Régie des Quartiers de Herstal (04 240 19 67), vous permettra d'apprendre à réparer les petits objets en panne ou cassés (tablette, jouet, petit meuble). Il est ouvert chaque jour de la semaine.

Un **Atelier Vélo** vous permet également d'entretenir et de réparer votre vélo. Il vous accueille au sous-sol de l'ancienne maison communale, côté rue Elisa Dumonceau, chaque mercredi et jeudi après-midi (04 248 20 19). Le service récolte aussi les vélos inutilisés.



Les objets encombrants, c'est-à-dire ceux dont la taille ne permet pas l'évacuation via les conteneurs, peuvent être déposés dans les Recyparcs ou lors des collectes spécifiques des objets encombrants selon les modalités reprises ci-dessous.

Acceptés : meubles démontés, ferraille, grands jouets, matelas, tapis, frigolite, outils, portes, métaux, marbres, vaisselle, livres, vélos, WC, PVC de construction, appareils électriques et électroniques (TV, ordinateurs, frigos,...)...

Interdits : sacs, petits objets, vêtements, déchets de construction (briques, sable, plâtre), déchets spéciaux (huile, peinture, produits chimiques, tubes néon), pneus, asbeste-ciment, déchets dangereux,...



Inscription obligatoire au 04 220 20 00 de la Ressourcerie du Pays de Liège. Service gratuit pour une réservation annuelle par ménage (20 € par réservation supplémentaire). Le quota est limité à 3 m³ par ménage et par inscription.

Fréquence : sur rendez-vous.

COMPOSTAGE A DOMICILE

Le compostage des déchets de cuisine et de jardin, un moyen écologique de faire des économies

Le compostage est un procédé naturel qui vous permet de transformer vos déchets de cuisine et de jardin en matière organique, le compost, qui pourra enrichir ensuite vos plantations. Compostez et allégez de 40 % le poids dans vos poubelles !

Trois règles d'or

Pour réussir son compostage, trois règles simples :

1. un **bon équilibre** entre les matières brunes et sèches, riches en carbone (feuilles, copeaux, paille, carton,...) et les matières vertes et humides, riches en azote (déchets de cuisine, tontes de pelouse,...);
2. une **bonne aération** : mélangez régulièrement votre tas de compost;
3. une **bonne humidité** : ni trop sec, ni trop humide.

Composter, c'est facile... et pas cher !

La Ville de Herstal vous propose d'acheter un fut composteur, moyennant le versement de 25 €. Une brochure plus détaillée sur le compostage à domicile est également disponible sur www.intradel.be ou via le N° Vert.



DECHETS DE JARDIN

Les déchets de jardin peuvent être :

- compostés à domicile;
- déposés dans les Recyparcs;
- déposés à la collecte spécifique communale selon les modalités ci-dessous :

Déchets acceptés

Tontes de pelouse, déchets d'entretien des jardins, fauche de prairies, élagage de haies et d'arbres,...

Interdits : souches, terre, déchets de cuisine, tout résidu métallique, plastique ou en papier.

Inscription obligatoire

N° Vert ou par courriel : ville@herstal.be. Service gratuit pour 2 réservations annuelles par ménage (8 € par réservation supplémentaire).

Quantité

Un ou plusieurs conteneur(s) standardisé(s), d'une capacité de maximum 240 litres, pour les tontes de pelouse, les feuilles mortes et 10 fagots pour les branches de maximum 1m50, rassemblés avec des cordes naturelles.

Fréquence

Tous les 15 jours d'avril à novembre (dates disponibles au N° Vert).



LES AUTRES DECHETS

Rapportez vos **médicaments** périmés à votre pharmacien.

Déposez vos **vêtements** uniquement en bon état dans les bulles à textile ou encore à la solderie de quartier, avenue Louis de Brouckère 15 (04 248 00 28), où des vêtements de seconde main sont vendus à petit prix. Les vêtements usagés sont à déposer dans le conteneur gris.

Les déchets à déposer aux Recyparcs

Déposez gratuitement dans les **Recyparcs** les **huiles de moteur ou de friture et les déchets spéciaux** (peintures, aérosols, engrais, pesticides, produits chimiques).

Pour les **huiles**, seuls les contenants inférieurs à 20 litres sont autorisés. Attention, ne jetez jamais de l'huile dans un évier. En plus du risque de boucher les canalisations, cela va perturber le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Sachez enfin qu'un litre d'huile de moteur peut polluer un volume d'eau équivalent à 20 piscines olympiques !

Les **déchets de construction**, les **déchets électriques et électroniques** ainsi que les **tubes fluorescents** ("néons") et les ampoules économiques peuvent aussi être déposés aux Recyparcs.

A Herstal, le Recyparc est situé rue du Bourriquet.

Il est ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.

Infos sur www.intradel.be ou au 04 240 74 74.



COUT-VERITE DES DECHETS

Le cout-vérité des déchets, instauré au niveau wallon, s'appuie sur le principe du "**pollueur-payeur**" (plus on pollue, plus on paie). Les communes wallonnes doivent fixer la taxe des déchets en fonction de ce qu'elle dépense réellement pour gérer les déchets des ménages.

La couverture du cout-vérité réclamé aux citoyens doit se situer entre **95** et **110** % du cout réel.

Il comprend une partie fixe (le service minimum) et une partie variable (le service complémentaire) calculées sur base des volumes et du poids.

Sont inclus :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives, des objets encombrants et des déchets de jardin;
- le cout des Recyparcs;
- les actions de prévention "déchets";
- la gestion administrative communale des déchets.

Le meilleur déchet reste celui qui n'existe pas !

Pour limiter la production de déchets et donc les couts, chacun est invité à adopter les bons gestes : utiliser des sacs réutilisables, acheter de fruits et légumes en vrac, utiliser des bouteilles consignées ou l'eau du robinet, composter et à bien participer aux différentes collectes sélectives (déchets de cuisine, PMC, papiers et cartons, bouteilles en verre).

INCINERATION DES DECHETS

Bruler ses déchets à domicile, même les branchages, produit une importante pollution de l'air (mauvaise combustion sans aucun traitement des fumées). Ces feux sont néfastes pour l'environnement et notre santé : fumées irritantes, odeurs désagréables, effets cancérigènes.

De plus, ils dégagent du gaz carbonique, un des gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

La réglementation à Herstal

Selon la "charte de qualité du cadre de ville", **l'incinération de déchets ménagers (dont les déchets de jardin) en plein air ou dans des installations non conformes est interdite** et passible de sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 100.000 € selon la gravité des faits.

Des solutions alternatives existent

Des solutions sont mises à votre disposition pour évacuer les déchets, telles que :

- le compostage à domicile,
- la collecte des papiers et cartons et la collecte des PMC,
- les recyparcs et les bulles à verre,
- la collecte des objets encombrants et la collecte des déchets de jardin,
- la collecte des plastiques agricoles.



La propreté est une préoccupation importante des citoyens et un enjeu majeur des services publics. Chaque usager participe à l'état de propreté. La participation de tous est indispensable pour arriver à un résultat satisfaisant.

Ensemble, améliorons notre environnement !

Adopter le bon comportement, être en quelque sorte un **super agent propreté**, un jeu d'enfant :

- **un bon trieur** : le bon contenant pour le bon contenu, la sortie des poubelles au plus tôt la veille au soir et au plus tard à 6h du matin du jour de collecte;
- **aucun dépôt ou déchet sauvage** : chaque déchet à sa place;
- **un entretien régulier du trottoir**.

Les **petits emballages** de produits consommés dans l'espace public, les chewing-gums, les mégots vont à la poubelle, pas à côté.



Les **crottes de chien** sont emballées et vont à la **poubelle**.

Alors, êtes-vous un super agent propreté ?

Pour le savoir, découvrez le quizz sur www.herstal.be.

Des poubelles, des distributeurs de sacs pour déjections canines, des bulles à verre, des bulles à textiles sont à votre disposition sur le territoire de la ville : www.herstal.be ou le N°Vert 0800 13546.

Mon trottoir n'est pas un crottoir

Les petits déchets à la poubelle

Mon quartier plus propre

Herstal+ propre, un jeu d'enfants

Herstal + propre grâce à vous
Ensemble, améliorons notre
cadre de vie !



JEANNE, 98 ANS, ENTRETIENT SON TROTTOIR TOUS LES JOURS

